

"A. SCHULMAN PLASTICS S.A."

Société Anonyme à 08600 GIVET

Procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration
du 1 september 1994

Le 1 september 1994

Les administrateurs se sont réunis en conseil, à Givet, sur convocation du président.

Sont présent ou représentés et ont signé le registre de présence

Mr R Rombouts	Président
Mr J Carlier	Administrateur
Mr T Haines	Administrateur
Mr R Stefanko	Administrateur

La séance est ouvert a 15 heures présidée par Monsieur R. Rombouts.

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, le conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

Le président rappelle que les administrateurs sont réunis à l'effet de constater la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Franz Loehr.

Après échange de vues, les décisions suivantes sont mises aux voix :

Première decision

Le conseil d'administrateur constate, à compter du 1er septembre 1994 la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Franz Loehr et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Deuxième decision

Le conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal après lecture par le président et un administrateur.

Pierre C. Rombouts

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rombouts', with a long horizontal flourish extending to the right.

A.SCHULMAN PLASTICS S.A.
Société Anonyme à 08600 GIVET

Procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration
du 1 décembre 1994

Le 1 décembre 1994

Les administrateurs se sont réunis en conseil, à Givet, sur convocation du président.

Sont présent ou représentés et ont signé le registre de présence

Mr R Rombouts
Mr T Haines
Mr R Stefanko

Président
Administrateur
Administrateur

La séance est ouverte à 15 heures présidée par Mr R. Rombouts.

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, le conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

Le président rappelle que les administrateurs sont réunis à l'effet de constater la démission en qualité d'administrateur et de Directeur Général de Mr Jean Carlier.

Après échange de vues, les décisions suivantes sont mises aux voix :

Première décision

Le Conseil d'Administration constate, à compter du 1er décembre 1994 la démission en qualité d'administrateur de Mr. Jean Carlier et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision

En conséquence de la première décision, le Conseil d'Administration constate la démission de Mr. Jean Carlier de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal après lecture par le président et un administrateur.

René C. Rombauts

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Rombauts', written over a horizontal line.